

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

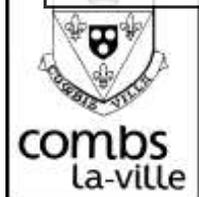
Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

Délibération n° 01

**Date de
convocation**

20.05.2022

Date d'affichage

24.05.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Programme d'actions dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) du département de Seine et Marne pour le projet d'aménagement d'un dojo

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme MM. SALLES – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme C. LAFONT par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – Mme C. VIVIANTE par Mme LA. MOLLARD-CADIX

Absente

Mme A. MEJIAS

Monsieur Jérémie RANQUE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29

VU la délibération du Conseil Départemental de Seine-et-Marne en date du 14 juin 2019 relative à l'adoption du règlement d'un nouveau dispositif « Fonds d'Aménagement Communal » en faveur des communes de plus de 2 000 habitants modifié le 24 septembre 2020

VU la délibération n°5 du 20 mars 2021 de la commune de Combs-la-Ville se portant candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC)

VU la délibération n°2 du 14 juin 2021 de la Commune de Combs-la-Ville portant approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle

VU l'avis des commissions Administration générale, finances et ressources humaines et, Animation, Epanouissement Culturel et Sportif,

CONSIDERANT que la commune de Combs-la-Ville a sollicité l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle pour l'aménagement d'un dojo

CONSIDERANT que la commune a élaboré son programme d'aménagement décliné en une action selon le schéma suivant :

PROGRAMMATION COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE			
Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée
Réhabilitation et extension du gymnase Beausoleil en Dojo et aménagements extérieurs	2023	2 877 718 €	1 000 000 €
TOTAL		2 877 718 €	1 000 000 €

CONSIDERANT que la commune de Combs-la-Ville est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions proposé par la commune annexé à la présente délibération

AUTORISE M. le Maire à signer tout contrat cadre ou convention et toutes les pièces s'y rapportant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 mai 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 03/06/2022
Affiché le 03/06/2022
ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE

